

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Saint-Flour

COMMUNE DE MURAT

Séance du mardi 28 octobre 2025

Délibération N° DE_071_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
22	16	22
Date de la convocation :		
14/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle d'honneur de la mairie), sous la présidence de Gilles CHABRIER.

Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Danielle ROLAND, Christian PICHOT DUCLOS, Robert PISSAVY, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE, Pierre JUILLARD, Alain BARRES, Eric TUPHE, Ghislaine FAYON

Représentés : Félix ROCHE représenté par Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME représentée par Magali CRAUSER, Gilbert CROS représenté par Véronique BOREL, Flore COUTURE représentée par Christian PICHOT DUCLOS, Françoise ALRIQ représentée par Pierre JUILLARD, Annie COUDERC représentée par Danielle ROLAND

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Pierrick ROCHE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Souscription d'un prêt court terme 2025-2026

Pour les opérations ENTREES DE VILLE et DEPOLLUTION les subventions Village Remarquable 2023 et Fond Vert Recyclage du foncier, sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Maire propose pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 477 000.00 € émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 2.25%
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 715.50 €

Conformément à la circulaire du ministère

Date de transmission de l'acte: 29/10/2025

Date de réception de l'AR: 29/10/2025

015-200071702-DE_071_2025-DE

A G E D I

emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 477 000.00 € aux conditions présentés ci-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE EST CHARGE de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Gilles CHABRIER
Président de séance

Pierrick ROCHE
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 29/10/2025
Date de réception de l'AR: 29/10/2025

015-200071702-DE_071_2025-DE
A G E D I